

REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération N° 20251120D03

DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE NEUVY SAINT SÉPULCHRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 16 + 3

Date de convocation
13 Novembre 2025

Date d'affichage
13 Novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de NEUVY SAINT SEPULCHRE, sous la Présidence du Maire Guy GAUTRON, dûment convoqué conformément aux articles 2121-10 et 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au Centre Socio Culturel (salle des élections).

Présents : Guy GAUTRON, Marie-Annick BEAUFRERE, Catherine CHAUMETTE, Jean-Marc CHAUVAT, Gérard LAZARD.

Pascale ASSIMON, Patrick BINET, Jean-Marie BOFFEL, Frédéric DENORMANDIE, David DUTRAIT, Claudia HUARD, Colette MASTIL, Jean-Luc MATHEY, Cécile PLANTUREUX, Françoise ROCHOUX, Philippe ROUTET.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Floriane AUBARD donne pouvoir Cécile PLANTUREUX
Delphine CHAUVAT donne pouvoir à Jean-Marc CHAUVAT
Jacqueline TOUCHES donne pouvoir à Jean-Luc MATHEY

Secrétaire de séance : Catherine CHAUMETTE

OBJET : TARIF SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT AU 1^{ER} Janvier 2026

Délibération N° 20251120D03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales L2224-8, L2224-12, L2224-12-2

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **vote** les tarifs du service « Assainissement », budget annexe, au 1^{er} janvier 2026 comme suit :

I - REDEVANCE :

1°) Abonnements :

Maisons et Industriels :	28,53 €
Commune :	1 414,12 €

2°) Consommations :

Prix unique de 1,20 € par m³ d'eau consommé.

II - BORDEREAU DE PRIX POUR BRANCHEMENTS ET/OU EXTENSIONS.

Enrobé à froid voie communale	25,00 € le m ²
Enrobé à froid voie départementale	30,00 € le m ²
Sable tout venant mis en place	41,00 € le m ²
Prix de règlement de l'ouvrier (charges comprises)	30,00 € l'heure

- Travaux spéciaux (forage sur RD), facturation au prix de revient sur devis.
- Extraction de roches au compresseur, etc... (travaux non définis ci-dessus), facturation au prix de revient.
- Extension du réseau d'assainissement : Facturation suivant prix de revient sur devis.
- Fourniture de tuyaux :

D 100	3,60 € H.T. le ml
D 125	5,80 € H.T. le ml
D 160	8,00 € H.T. le ml
D 250	23,00 € H.T. le ml
- Fourniture d'un tabouret équipé 250 mm : 130,00 €
- Terrassement tractopelle avec divers godets y compris chauffeur : 85,00 € l'heure
- Terrassement mini-pelle avec divers godets y compris chauffeur : 70,00 € l'heure

III. LA REDEVANCE POUR DEBOUCHAGE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT EN PARTIE PRIVEE

- reste fixée à 30 € la demi-heure et 30 € par heure supplémentaire.

*Fait et délibéré au mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures*

La Secrétaire de Séance,
Catherine CHAUMETTE



Le Maire
Guy GAUTRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au Représentant de l'Etat
le _____ et publié et affiché le _____

Le Maire, Guy GAUTRON

